

ANNEXE I

*Le tracé du Pipe-line**En Alaska:*

Le Pipe-line construit en Alaska par Alcan commencera au point de décharge des installations du gisement de gaz de Prudhoe Bay. Il suivra parallèlement l'oléoduc Alyeska en direction sud, sur le North Slope de l'Alaska, traversera la chaîne de Brooks par le col Atigun et continuera jusqu'à Delta Junction.

A Delta Junction, le Pipe-line s'écartera de l'oléoduc Alyeska et suivra l'autoroute de l'Alaska et le pipe-line Haines pour produits pétroliers, passant près des villes de Tanacross, Tok et Northway Junction en Alaska. Les installations de l'Alcan seront reliées aux nouvelles installations projetées de la Foothills Pipe Lines (South Yukon) Ltd. à la frontière entre l'Alaska et le Yukon.

Au Canada:

Au Canada, le Pipe-line commencera à la frontière entre l'État de l'Alaska et le Territoire du Yukon à proximité des villes de Border City, en Alaska et de Boundary, au Yukon. Ce qui suit décrit le tracé général du Pipe-line au Canada:

De la frontière entre l'Alaska et le Yukon, le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (South Yukon) Ltd. suivra une direction sud qui longera sur sa plus grande partie l'autoroute de l'Alaska jusqu'à un point près de Whitehorse, au Yukon, et de là, jusqu'à un point de la frontière entre le Yukon et la Colombie britannique près de Watson Lake, au Yukon, où il se raccordera au tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (North British Columbia) Ltd.

Le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (North British Columbia) Ltd. s'étendra de Watson Lake dans une direction sud-est à travers le nord-est de la province de la Colombie britannique jusqu'à un point de la frontière entre les provinces de la Colombie britannique et de l'Alberta, près de Boundary Lake, où il se raccordera au tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (Alberta) Ltd.

Le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (Alberta) Ltd. s'étendra d'un point de la frontière entre la Colombie britannique et l'Alberta, près de Boundary Lake, dans une direction sud-est jusqu'à Gold Creek et de là parallèlement au droit de passage existant de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited jusqu'à James River près de Caroline.

A partir de James River, un «tronçon ouest» suivra une direction sud qui empruntera sur sa plus grande partie le droit de passage existant de l'Alberta Gas Trunk Line Company Limited jusqu'à un point de la frontière entre l'Alberta et la Colombie britannique, près de Coleman dans la région du col de Crow's Nest. A ou près de Coleman, le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (Alberta) Ltd. se raccordera au tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (South British Columbia) Ltd.

Le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (South British Columbia) Ltd. s'étendra d'un point de la frontière entre l'Alberta et la Colombie britannique près de Coleman dans une direction sud-ouest à travers la Colombie britannique, parallèlement sur sa plus grande partie aux installations du Pipe-line de l'Alberta Natural Gas Company Ltd. jusqu'à un point de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique à ou près de Kingsgate dans la province de la Colombie britannique, où il se raccordera aux installations de la Pacific Gas Transmission Company.

En outre, à partir de James River, un «tronçon est» suivra une direction sud-est jusqu'à un point de la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan près d'Empress (Alberta) où elle se raccordera au tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (Saskatchewan) Ltd. Le tronçon du Pipe-line de la Foothills Pipe Lines (Saskatchewan) Ltd. s'étendra dans une direction sud-est à travers la Saskatchewan jusqu'à un point de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique à ou près de Monchy, en Saskatchewan, où il se raccordera aux installations de la Northern Border Pipeline Company.